



Assemblée générale

UN LIBRARY

OCT 12 1992

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/47/359
21 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 62 f) de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement
en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le
désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des
Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement
en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. FONCTIONNEMENT DES CENTRES REGIONAUX	3 - 43	2
A. Centre régional en Afrique	3 - 18	2
B. Centre régional en Amérique latine et dans les Caraïbes	19 - 33	5
C. Centre régional en Asie et dans le Pacifique	34 - 43	9

061092

I. INTRODUCTION

1. Le 9 décembre 1991, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 46/37F intitulée "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes". Le dispositif se lit comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

1. Encourage les centres régionaux à continuer de s'employer toujours davantage, conformément à leurs mandats, à encourager la coopération entre les Etats de leur région afin d'aider à mettre au point des mesures efficaces de confiance, de limitation des armements et de désarmements;

2. Rend hommage au Secrétaire général pour la façon dont il a aidé les centres régionaux à exécuter leurs programmes d'activités et le prie de continuer à fournir aux centres tout l'appui nécessaire;

3. Engage de nouveau les Etats Membres ainsi que les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et les fondations à verser des contributions volontaires pour renforcer les programmes d'activités des centres régionaux et leur exécution;

4. Décide que, pour continuer d'assurer la viabilité financière des centres régionaux, leurs dépenses d'administration seront imputées sur le budget ordinaire;

5. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-septième session de l'application de la présente résolution."

2. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 5 de cette résolution.

II. FONCTIONNEMENT DES CENTRES REGIONAUX

A. Centre régional en Afrique

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a été créé en 1986. Il fonctionne sous les auspices du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat qui sert de centre de liaison pour la coordination des apports des organismes, programmes et institutions des Nations Unies s'intéressant à ses activités. Le Centre est situé à Lomé (Togo). Le présent rapport couvre la période allant d'août 1991 à juillet 1992.

/...

1. Objectifs et activités du Centre

4. Le Centre a continué de s'acquitter du mandat qui lui a été conféré par la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1985. Selon cette résolution, "le Centre fournira aux Etats Membres de la région africaine, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prendront et les autres efforts qu'ils feront en vue de mener dans la région une action de paix, de limitation des armements et de désarmement, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, et il coordonnera les activités régionales entreprises en Afrique au titre de la Campagne mondiale pour le désarmement".

5. L'activité du Centre a consisté principalement à diffuser des informations sur le désarmement, la paix et la sécurité dans le contexte africain. Au cours de la période à l'examen, le Centre a tenu des séminaires et des conférences et entrepris des études.

6. Un projet de recherche sur le thème "Le rôle des problèmes de frontières dans la paix et la sécurité africaines" a été lancé le 15 mars 1991 dans le cadre des activités de recherche et d'étude du Centre.

7. Ce projet prévoyait deux phases. Dans un premier temps, cinq chercheurs ont mené pendant un an des travaux de recherche et de documentation sur les problèmes de frontières qui existent dans les sous-régions africaines suivantes : Afrique du Nord, Afrique australe, Afrique centrale, Afrique orientale et Corne de l'Afrique et Afrique occidentale. A l'issue de cette première phase, le Centre a organisé, afin d'examiner et d'adopter le rapport établi sur les conclusions des cinq chercheurs, un groupe d'étude international auquel ont participé 30 experts, notamment africains, qui comptaient parmi eux des chercheurs et autres spécialistes des problèmes frontaliers.

8. La deuxième phase du projet, qui reste à financer, consistera, entre autres, à mettre sur pied, aux niveaux régional ou sous-régional, des programmes de formation sur le règlement pacifique des divers conflits frontaliers énumérés dans le rapport final adopté par le groupe d'étude. Parmi les bénéficiaires de cette formation figureront de hauts fonctionnaires et autres personnes susceptibles de jouer un rôle dans le règlement de crises frontaliers.

9. Ce projet est apparu comme une initiative louable, utile à la fois aux experts et aux responsables concernés par la question de la paix et de la sécurité. A l'issue de ses travaux, le groupe d'étude a émis le souhait que le Centre régional poursuive ses recherches et maintienne son orientation générale afin de faire mieux comprendre les problèmes frontaliers africains et de multiplier les chances de règlement pacifique. Le document définitif du groupe d'étude a été communiqué à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), aux organisations sous-régionales africaines et à des instituts de recherche et de formation, dans la région notamment.

/...

10. Du 25 au 27 mai 1992, le Centre a organisé à Lomé une conférence internationale sur "Les communications et les crises : le rôle des médias dans la résolution pacifique des conflits en Afrique" à laquelle ont participé environ 35 experts de l'information et de la communication des pays membres de l'OUA venant, pour la plupart, des zones de crise et représentant des organes d'information privés et étrangers exerçant leur activité en Afrique, notamment l'Agence panafricaine de presse (PANA), ainsi que des institutions de recherche et de formation du continent.

11. La cérémonie d'ouverture de la Conférence a été présidée par M. Horatio B. Freitas, Ministre togolais de la jeunesse et des sports. M. Alfred Eigbefoh, Président de la Conférence des ministres africains de l'information, a prononcé un discours au nom du Ministre de l'information et de la culture de la République fédérale du Nigéria.

12. A l'issue de la Conférence, les participants ont adopté un document final dans lequel ils ont formulé l'espoir que les Nations Unies favorisent la mise en oeuvre de ce document dans les buts suivants : a) faire établir par l'Union des journalistes africains un code de conduite à l'intention des médias et des journalistes; b) promouvoir une presse indépendante et pluraliste dans les pays africains conformément à l'esprit de la Déclaration de Windhoek; c) établir et délivrer des cartes de sauvegarde afin de protéger les journalistes contre les parties belligérantes, les organisations de presse devant souscrire à des polices d'assurance spéciales pour les journalistes qui couvrent les zones de conflits et de guerre; d) appuyer la restructuration de l'Agence de presse panafricaine (PANA) afin de renforcer sa mission dans la collecte et la diffusion des informations; e) professionnaliser le métier de journaliste par le biais de l'éducation, de la formation d'ateliers, de séminaires et de conférences; et f) renforcer une saine émulation par l'institution de prix annuels pour les organes de presse et les journalistes qui auront fait des contributions significatives dans ce sens.

13. Le 17 septembre 1991, en marge de la "Journée internationale de la paix", une conférence-débat sur le thème "Conflits régionaux en Afrique : causes et conséquences" s'est tenue à Lomé. Au programme figurait un exposé par M. Moussa A. Okanla, professeur de droit international et de relations internationales à l'Université nationale du Bénin, suivi d'une table ronde réunissant des diplomates, des universitaires et des étudiants.

14. Le Centre a continué de publier un bulletin trimestriel intitulé "Bulletin africain de la paix", publication de large diffusion axée sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine du désarmement et d'autres domaines connexes. Le Centre a également continué à organiser à son siège, tous les 15 jours, des réunions informelles et des séances de réflexion auxquelles ont participé des personnalités s'intéressant au désarmement, à la paix et à la sécurité et aux questions liées au développement de l'Afrique.

15. En réponse à des invitations adressées au Centre, le Directeur a pris part aux manifestations suivantes : a) la conférence internationale sur "La gestion des conflits régionaux en Afrique : rôle des initiatives diplomatiques" organisée du 29 au 31 octobre 1991 à Lagos (Nigéria) par la

Coopération Afrique-URSS-Etats-Unis à l'Institut nigérian des affaires internationales; b) le séminaire international sur le thème "Paix, démocratie et développement" organisé du 4 au 8 novembre 1991 à Cotonou (Bénin) par l'Association Médias et Paix au cours duquel il a prononcé une allocution sur "Les relations entre la démocratie, le désarmement et le développement"; et c) la conférence sur "Le droit humanitaire international" organisée conjointement à Nairobi par l'Organisation de l'unité africaine et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

2. Dotation en effectifs et financement

16. On rappellera que, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale portant création des trois centres régionaux, les ressources existantes et les contributions volontaires d'Etats Membres et d'organisations intéressées constituent la base du financement de ces centres. En application du paragraphe 3 de la résolution 44/117 F de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1989, un poste de directeur du Centre a été créé, dans le cadre du budget ordinaire, en janvier 1990. Depuis la nomination du Directeur en juillet 1990, l'état des effectifs ne s'est pas modifié.

17. Le Secrétaire général réaffirme qu'il est nécessaire, afin d'assurer la viabilité du Centre et son fonctionnement efficace, d'asseoir son financement sur une base stable. En conséquence, eu égard à la crise financière à laquelle l'ONU continue d'être confrontée, le Centre continuera d'avoir besoin de contributions volontaires des Etats Membres et des organisations et particuliers intéressés, en particulier si l'on veut que son programme de travail se maintienne et se développe. Le Secrétaire général appuie donc résolument les appels lancés par l'Assemblée aux Etats Membres et aux divers organismes pour qu'ils versent des contributions volontaires au Centre.

18. Depuis que le Secrétaire général a présenté son précédent rapport (A/46/365), des contributions volontaires d'un montant de 36 747 dollars ont été annoncées au Centre et, au mois de juillet 1992, 45 148 dollars avaient été reçus au total. Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux Gouvernements camerounais, français, italien et norvégien, de même qu'à la Fondation Ford, pour leurs généreuses contributions.

B. Centre régional en Amérique latine et dans les Caraïbes

19. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a été créé en 1987. Il fonctionne sous les auspices du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat qui sert de centre de liaison pour la coordination des apports des organismes, programmes et institutions des Nations Unies s'intéressant à ses activités. Le Centre est situé à Lima (Pérou). Le présent rapport couvre la période allant d'août 1991 à juillet 1992.

1. Objectifs et activités du Centre

20. L'Assemblée générale, dans sa résolution 41/60 J du 3 décembre 1986, a décidé que le Centre fournirait aux Etats Membres de la région de l'Amérique latine, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prendraient et les autres efforts qu'ils feraient en vue de mener une action de paix et de désarmement et de promouvoir le développement économique et social par une réaffectation judicieuse des ressources disponibles, et qu'il coordonnerait les activités régionales menées en Amérique latine au titre de la Campagne mondiale pour le désarmement.

21. Au cours de la période à l'examen (août 1991 à juillet 1992), le Centre a étendu et renforcé ses contacts et sa coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les institutions universitaires et autres, ainsi qu'avec les autres organes des Nations Unies, afin de promouvoir les objectifs susmentionnés.

22. Le Centre a continué d'assurer à l'intention des étudiants et des chercheurs les services de documentation, sur les questions liées à la paix, à la sécurité, au désarmement et au développement dans la région. Les publications de l'ONU ont été distribuées dans l'ensemble de la région et des bandes-vidéo et des films sur le désarmement ont été mis à la disposition des universités, des écoles et des institutions. En outre, le Centre a diffusé des informations sur les bourses d'études permettant d'assister à des cours sur la paix, la sécurité et le désarmement. En liaison avec des universités, le Centre a également encouragé aux niveaux universitaire et post-universitaire la poursuite des études et des travaux de recherche dans le domaine du désarmement.

23. Dans le cadre de son programme visant à mieux faire comprendre les questions de sécurité régionale, le Centre a organisé dans les locaux de l'Ecole militaire de l'armée péruvienne, le 26 septembre 1991, et ce à l'intention d'environ 250 officiers supérieurs des armées, un séminaire international sur "Le statut et les perspectives des forces armées dans le contexte de la situation mondiale actuelle". Parmi les orateurs invités à ce séminaire figuraient le général Francisco Morales Bermudez, ancien président du Pérou; le général Jose Teofilo Goyret, ancien directeur de l'Institut d'études stratégiques de l'Université de Belgrano (Argentine); le professeur Juan Rial, chercheur politique au PEITHO (Uruguay) et à l'Université américaine de Washington ainsi que l'Ambassadeur Alejandro San Martín, Directeur de l'Institut des relations internationales du Ministère péruvien des affaires étrangères. Le Centre a également parrainé une conférence tenue le 26 septembre 1991 dans les locaux de l'Institut péruvien des relations internationales à l'intention des ambassadeurs et chefs des missions diplomatiques étrangères en poste au Pérou. Le 27 septembre 1991, une table ronde "sur les thèmes de la sécurité régionale et du rôle des forces armées face aux nouveaux problèmes de sécurité régionale" s'est tenue au siège du Centre régional avec la participation d'attachés militaires accrédités au Pérou et de personnalités invitées.

24. En marge de la commémoration de la Journée internationale de la paix et de la Semaine du désarmement, le Centre a accueilli le 16 septembre 1991 une réunion organisée par le Centre péruvien pour une paix permanente et le 23 septembre 1991 une réunion de l'Association péruvienne de la paix continentale (ASOPAZCO). Le Centre a également pris part à une table ronde sur le thème de la paix qui s'est tenue le 17 septembre 1991 avec la participation de 14 hautes personnalités péruviennes.

25. Le Centre a été représenté par son Directeur aux manifestations suivantes : a) Un programme télévisé "Vision internationale" portant sur l'actualité internationale, diffusé le 24 septembre; b) une table ronde consacrée au thème "Les changements climatiques et leurs incidences sur l'environnement et le développement" organisée conjointement à Lima le 2 août 1991 par le Ministère péruvien des affaires étrangères, le Service national de météorologie et d'hydrologie et le Centre péruvien pour les études internationales; c) la Conférence "Violence et sécurité" qui s'est tenue du 12 au 14 septembre 1991 dans les locaux du Centre d'études sur la réalité péruvienne; d) la Conférence annuelle du RIAL (Programme relatif aux relations économiques internationales latino-américaines) organisée à Asunción (Paraguay) du 3 au 6 novembre 1991, qui a réuni de hauts fonctionnaires, des diplomates et des experts d'Amérique latine et des Etats-Unis d'Amérique; e) le colloque annuel organisé par le Centre péruvien pour les études internationales tenu du 4 au 7 novembre 1991 sur le thème "Pérou : environnement et développement"; f) le séminaire sur "L'Amérique latine face au nouvel ordre international" organisé conjointement par le Centre péruvien de hautes études militaires et l'Institut péruvien de polémologie qui s'est tenu le 12 novembre 1991; g) le premier cours organisé par l'Institut d'études internationales de l'Université catholique péruvienne sur la question "Les relations internationales du Pérou avec les pays voisins", axé essentiellement sur les relations qu'entretient le Pérou avec l'Equateur, et qui a eu lieu le 22 novembre 1991; h) une conférence régionale des instituts de recherche latino-américains et caraïbes organisée par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) en coopération avec le Ministère brésilien des affaires étrangères et l'Institut de hautes études de l'Université de Sao Paulo, qui s'est déroulée à Sao Paulo (Brésil) les 2 et 3 décembre 1991; i) le Sixième Forum, intitulé "Intégration : le Pérou et le processus sous-régional andin", et organisé à Lima le 19 février 1992 par le Forum permanent sur les relations internationales; j) un séminaire/groupe d'études sur le thème "Intégration et modalités nouvelles de développement en Amérique latine" qui s'est tenu au siège du Groupe andin du 26 au 29 février 1992; k) une table ronde sur "L'environnement et la Mer du Pérou" organisé conjointement le 27 février 1992 par l'Institut péruvien d'études historico-maritimes et le Centre péruvien pour les études internationales; et l) une conférence sur le thème "Changements politiques et édification des nations" organisée par le Centre d'études sur la réalité péruvienne et qui s'est tenue du 23 au 25 juin 1992

26. Malgré quelques difficultés financières, le Centre est parvenu à poursuivre activement son action dans la région par le biais de son programme de publications et de ses contacts avec un réseau régional d'institutions

publiques et privées. Au cours de la période considérée, la principale réalisation à l'actif du Centre est la publication d'un livre intitulé "Paix et sécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes dans les années 90". Ce livre contient une sélection de communications que le Centre a sollicitées de 17 éminents experts originaires de divers pays de la région et qui portent sur diverses questions importantes relatives à la sécurité régionale eu égard aux changements survenus dans l'environnement international. Le Centre assure actuellement la diffusion mondiale de cet ouvrage publié en février 1992.

27. Le livre a été présenté lors d'une cérémonie de commémoration du vingt-cinquième anniversaire du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) qui a été organisée conjointement le 17 février 1992 par l'ambassade du Mexique au Pérou et par le Centre. La cérémonie a eu lieu dans les locaux de l'Association des avocats de Lima et a réuni de hautes personnalités civiles et militaires, des experts et des représentants de la presse.

28. En coopération avec la Fondation péruvienne pour la conservation de la nature et la Friedrich Naumann Foundation, le Centre a l'intention de publier les actes du séminaire intitulé "Environnement, développement et paix" qui s'est tenu à Lima au début de 1991 sous ses auspices.

29. Le Centre est en train d'organiser un séminaire international qui devrait avoir lieu à Asunción du 18 au 20 janvier 1993 sur le thème "Prolifération des armes et mesures de confiance et de sécurité en Amérique latine". Ce séminaire doit être financé au moyen de contributions versées par la Division de la maîtrise des armements et du désarmement et par le Service relatif à l'Amérique latine et aux Caraïbes du Ministère des affaires extérieures du Canada ainsi que de l'Agence canadienne de développement international et de l'Institut canadien d'études stratégiques.

2. Dotation en effectifs et financement

30. Conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé grâce aux ressources existantes et aux contributions volontaires que les Etats Membres et les organisations intéressées ont pu verser à cet effet. Le poste de directeur a été créé en 1991 au niveau P-5 dans le cadre du budget ordinaire, conformément au paragraphe 3 de la résolution 44/117 F de l'Assemblée, un nouveau directeur a été nommé et a pris ses fonctions le 31 juillet 1991. Depuis cette date, les effectifs demeurent inchangés. Le Directeur assume également les fonctions de Directeur du Centre d'information des Nations Unies à Lima.

31. En juin 1992, le Centre a déménagé dans de nouveaux locaux qu'il continue de partager en location avec le Centre d'information des Nations Unies.

32. Le Secrétaire général tient à souligner que, conformément aux termes dans lesquels le Centre a été créé et eu égard à la crise financière que connaît l'Organisation des Nations Unies, aucun crédit du budget ordinaire de l'Organisation ne peut être mis à la disposition des divers programmes de travail du Centre. Des contributions volontaires sont donc nécessaires pour assurer la viabilité et le bon fonctionnement du Centre.

33. Depuis que le Secrétaire général a présenté son précédent rapport (A/46/365), des contributions volontaires d'un montant de 34 813 dollars ont été annoncées au Centre et au mois de juillet 1992, 65 669 dollars avaient été reçus au total. Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux Gouvernements canadien, colombien, espagnol, italien, norvégien et panaméen pour leurs généreuses contributions.

C. Centre régional en Asie et dans le Pacifique

34. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, créé en 1989, fonctionne sous les auspices du Bureau des affaires de désarmement, qui sert de centre de liaison pour la coordination des apports des organismes, programmes et institutions des Nations Unies s'intéressant à ses activités. Le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) assume, à titre intérimaire, les fonctions de directeur du Centre. Le Centre est temporairement installé dans le bâtiment du PNUD à Katmandou (Népal). Le présent rapport couvre la période allant d'août 1991 à juillet 1992.

1. Objectifs et activités du Centre

35. Par sa résolution 42/39 D du 30 novembre 1987, l'Assemblée générale a décidé que le Centre régional fournirait aux Etats Membres de la région d'Asie, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et les activités qu'ils conviendraient d'un commun accord de déployer en vue de mener une action de paix et de désarmement, par une utilisation judicieuse des ressources disponibles, et qu'il coordonnerait les activités régionales menées en Asie au titre de la Campagne mondiale pour le désarmement.

36. Le Centre, qui a été ouvert le 30 janvier 1989, a continué à s'acquitter de ses activités conformément au mandat énoncé plus haut. Cependant, du fait des ressources limitées, tant financières qu'humaines, dont il dispose, il s'est contenté de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, de répondre aux questions qui lui étaient adressées par des particuliers, des étudiants et des organisations non gouvernementales et d'organiser chaque année une grande réunion à Katmandou.

37. Une réunion régionale - la troisième du genre - intitulée "Non-prolifération et autres questions relatives au désarmement dans la région de l'Asie et du Pacifique : tendances et défis" s'est tenue à Katmandou du 27 au 29 janvier 1992. C'est le chef par intérim du Bureau des affaires de désarmement, M. Johan Nordenfelt, qui a prononcé l'allocution d'ouverture et le Premier Ministre du Népal, M. Girija Prasad Koirala, qui a prononcé l'allocution de bienvenue. Cette réunion regroupait 39 participants - fonctionnaires, membres d'instituts de recherche et journalistes -, ainsi que plusieurs observateurs d'organisations non gouvernementales. Après avoir évalué les principaux changements et les tendances nouvelles de la situation internationale consécutifs à la fin de la guerre froide, les participants à la réunion se sont efforcés de déterminer les mesures propres à résoudre les problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face dans les

/...

années 90 dans les domaines de la limitation des armements et du désarmement, comme la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Les participants ont également examiné les diverses approches suivies au niveau régional pour promouvoir le processus de désarmement, les mesures de confiance et de sécurité entre Etats de la région d'Asie et du Pacifique. Des documents de travail ont été établis et présentés par les personnalités ci-après : M. Johannes Bauch (Commissaire adjoint à la maîtrise des armements et au désarmement, Ministère des affaires étrangères, Bonn, Allemagne); l'Ambassadeur James E. Goodby (Washington, Etats-Unis); M. Mark Hong (Représentant permanent adjoint, Mission permanente de Singapour auprès de l'ONU, New York, Etats-Unis); M. Ji Guoxin (Directeur des études sur l'Asie et le Pacifique, Shanghai, Chine); M. Joon Num Mak (analyste principal, Institut d'études stratégiques et internationales, Kuala Lumpur, Malaisie); M. Seo-Hang Lee (professeur, Institut des affaires étrangères et de la sécurité nationale, Séoul, République de Corée), M. Li Hyong Chol (chercheur, Institut pour le désarmement et la paix, Pyongyang, République populaire démocratique de Corée); l'Ambassadeur Peggy Mason (Département des affaires extérieures et du commerce international, Canada); M. Michael Moodie (Directeur adjoint, Agence des Etats-Unis pour le contrôle des armements et le désarmement, Washington, Etats-Unis); M. Gerald Segal (Institut international des études stratégiques, Londres, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); et le professeur Henry Trofimenko (Centre d'études sur la sécurité internationale, Université du Maryland, Etats-Unis).

38. En sus de ses séances plénières, la réunion s'est divisée en deux groupes de travail. Le Groupe de travail I a examiné les questions relatives à la non-prolifération et le Groupe de travail II a traité des approches suivies au niveau régional pour favoriser le processus de désarmement et les mesures de confiance et de sécurité en Asie du Nord-Est. Les documents présentés à la réunion régionale et les résumés établis par les Présidents des deux groupes de travail, M. James Cotton (Programme de l'Asie du Nord-Est de la Research School of Pacific Studies, Université nationale australienne) qui présidait le Groupe I et M. Nihal Rodrigo (Directeur général des affaires politiques, Ministère sri-lankais des affaires étrangères) qui présidait le Groupe II ont été ultérieurement publiés par le Bureau des affaires de désarmement.

39. Le Centre prépare actuellement la convocation d'une nouvelle réunion régionale qui se tiendra à Katmandou au début de l'année prochaine.

2. Dotation en effectifs et financement

40. Outre le représentant résident du PNUD, qui remplit les fonctions du Directeur par intérim du Centre, le fonctionnaire de l'information des Nations Unies a lui aussi aidé le Centre à s'acquitter de son mandat.

41. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son état des incidences de la résolution 44/117 F (A/C.1/44/L.64/Rev.1) sur le budget-programme, l'application des dispositions du paragraphe 3 de cette résolution entraînerait la création, au titre du budget ordinaire, d'un poste de directeur, au niveau P-5, dans chacun des trois centres régionaux. La

création de ces postes serait étalée sur la période 1990-1992. Le poste de directeur du Centre régional de Katmandou a été créé à titre temporaire pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 1992.

42. Conformément à la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, le Centre a été créé grâce aux ressources existantes et aux contributions volontaires que les Etats Membres et les organisations intéressées ont pu verser à cet effet. Le Secrétaire général tient à souligner que, pour que le Centre régional s'acquitte du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale et pour assurer sa viabilité et son bon fonctionnement, il est indispensable qu'il reçoive des contributions volontaires additionnelles. Les trois réunions régionales tenues à Katmandou au cours des trois dernières années ont été en grande partie financées à l'aide de contributions extrabudgétaires.

43. Depuis la présentation, en 1991, du rapport précédent du Secrétaire général (A/46/365), des contributions volontaires au Centre, d'un montant total de 52 559 dollars, ont été annoncées, et au mois de juillet 1992, 52 474 dollars avaient été reçus au total. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux Gouvernements de la Chine, de l'Italie, du Népal, de la Norvège et de la Thaïlande pour leurs généreuses contributions.
